



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260605-D20260010210-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 45

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00102/2026 du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans l'hémicycle Younoussa BAMANA, après convocation légale en date du 29 mai 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

### Etaient présents : (45)

Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfeline ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11ème adjoint au Maire), Mme Nazline ALI (Conseillère municipale), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10ème adjointe au Maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8ème adjointe au Maire), M. Nidhoimi FILA (Conseiller municipal délégué), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Inayatye KASSIM (Conseillère municipale déléguée), Mme Nourainya LOUTOUFI (2ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint au Maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3ème adjoint au Maire), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7ème adjoint au Maire), Mme Aïchat SAID (12ème adjointe au Maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5ème adjoint au Maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILIHI (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4ème adjointe au Maire), Mme Rabianti MVOULANA (6ème adjointe au Maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

### Absents : (2)

M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (2)

M. Oumairi CHEBANI (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Zoulfati MADI, M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Nazline ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

### OBJET :

**NPNRU Kawéni :  
validation du plan de  
financement pour le  
Stade municipal de  
Kawéni et voie de  
desserte de Kawéni  
Village depuis la Zone  
scolaire**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 25/06/2026 que la convocation avait été faite le 29/05/2026.

**Le Maire.**

**Considérant** que le NPNRU de Kawéni vise à transformer durablement le quartier, à améliorer le cadre de vie des habitants, à renforcer l'accès aux équipements publics, à sécuriser les déplacements et à accompagner le développement urbain de Mamoudzou ;

**Considérant** que dans ce cadre, deux opérations structurantes nécessitent aujourd'hui la mobilisation de financements complémentaires auprès du Département-Région de Mayotte :

- Le stade municipal de Kawéni ;
- La voie de desserte de Kawéni Village depuis la Zone scolaire, inscrite dans l'opération SPPM Phase 1/2 ;

**Considérant** que le projet de stade municipal de Kawéni constitue un équipement majeur pour la commune de Mamoudzou et pour l'ensemble du territoire mahorais ;

**Considérant** que cet équipement s'inscrit pleinement dans les objectifs du NPNRU de Kawéni, en contribuant à la requalification urbaine du secteur et à l'amélioration de l'offre d'équipements pour les habitants ;

**Considérant** que le coût global actualisé de cette opération établie à hauteur de 15 818 991,59 € ;

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel faisant apparaître une participation attendue du Département-Région de Mayotte à hauteur de 2 500 000 € ;

**Considérant** l'importance du coût de l'opération et de son intérêt territorial, il est nécessaire pour la ville de Mamoudzou de solliciter cette subvention afin de sécuriser le financement du projet et de limiter le reste à charge communal ;

**Considérant** que l'opération SPPM Phase 1/2 porte notamment sur la réalisation de la nouvelle voie de desserte de Kawéni village depuis la zone scolaire ;

**Considérant** que cette voie constituant une opération essentielle pour le fonctionnement urbain du quartier, permettra de mieux relier la zone scolaire à Kawéni village, d'améliorer l'accessibilité du secteur, de sécuriser les déplacements des habitants et d'accompagner les opérations d'aménagement prévues dans le cadre du NPNRU ;

**Considérant** que le coût global de cette opération s'élève à 6 385 848,19 € et que les financements actuellement identifiés sont de 4 254 033,92 €, réparti comme suit :

- ANRU : 2 939 892,59 € ;
- Département-Région de Mayotte : 402 647,12 € ;
- Ville de Mamoudzou : 911 494,21 € ;
- Le besoin de financement complémentaire est donc établi à hauteur de : 2 131 814,27 € ;

**Considérant** que la Ville souhaite solliciter auprès du Département-Région de Mayotte une subvention complémentaire de 2 000 000 € ;

**Considérant** que cette participation permettrait de couvrir l'essentiel du besoin de financement restant et de sécuriser le lancement opérationnel de cette voie de desserte ;

**Considérant** que le coût global de cette opération s'élève à : 22 204 839,78 €, la subvention sollicitée auprès du Département-Région de Mayotte est établi à hauteur de 4 500 000 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département-Région de Mayotte une subvention de 2 500 000 € pour la réalisation du stade municipal de Kawéni.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département-Région de Mayotte une subvention complémentaire de 2 000 000 € pour la réalisation de la voie de desserte de Kawéni Village depuis la Zone scolaire, inscrite dans l'opération SPPM Phase 1/2.

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à solliciter, le cas échéant, la perception d'une avance sur le montant des subventions escomptées.

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/06/2026

**Le Maire**

**Abstention (0) :**  
**Contre (0) :**